



PV
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
6 MARS 2025 à 18h
Salle de Réunion
Communauté de Communes Vaison Ventoux

- 1/ Approbation du Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 5 novembre 2024**
- 2/ Décisions communautaires**
- 3/ Présentation du ROB 2025**
- 4/ Vote des Comptes Administratifs 2024**
- 5/ Vote des Comptes de Gestion 2024**
- 6/ Présentation du Bilan RH 2024**
- 7/ Ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion de la FPT de Vaucluse – CDG 84**
- 8/ Questions diverses**

Jean-François PERILHOU, président ouvre la séance en remerciant l'assemblée de participer à ce Conseil Communautaire placé sous l'égide de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, soit du train de vie, qui atteste le maintien de la capacité de notre collectivité à conserver une latitude sur les actions à mener, signe de plus en plus distinctif. Il poursuit,

1/ Approbation du Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 9 décembre 2024

Sur l'intervention de Corinne GONNY le PV du 9 décembre 2024 est corrigé ainsi :

- Point proposant la mise en place du RIFSEEP – le vote est corrigé ainsi :
28 voix POUR – 4 ABSTENTIONS
- Point abordant la position de la CC Vaison Ventoux sur la demande de l'Etat pour une prescription de révision du PPRI de l'Aygues – le vote est corrigé ainsi :
31 voix POUR – 1 ABSTENTION

PRIS ACTE

2/ Décisions communautaires

Jean-François PERILHOU donne ensuite lecture des décisions communautaires

PRIS ACTE

Jean-François PERILHOU donne la parole à Roger ROSSIN vice-président en charge des Finances.

Roger ROSSIN fait part à l'assemblée que 2024/2025 laisse apparaître un sentiment de contradiction, mélange à la fois d'incertitudes liées notamment au reversement de la TVA, aux charges de personnel supplémentaires liées à la gestion de la nouvelle crèche, à la hausse des cotisations CNRACL, mais également à des résultats positifs tels que, la poursuite de la démarche du maintien des dépenses de fonctionnement qui a fait ses preuves, permettant un bilan du Compte Administratif avec les soldes consolidés à la hausse.

De plus on constate également la progression de la base de fiscalité qui démontre le dynamisme urbanistique et économique du territoire.

Par contre un Point noir subsiste. Le FIPC laisse planer une incertitude après 2 - 3 années de baisse, à nouveau à la hausse

3/ Présentation du ROB 2025

Années 2024/2025

Des perspectives moins incertaines en 2024 que les années précédentes du fait de la lisibilité des ressources attendues. Pour 2025 de nouvelles incertitudes

Des charges liées aux contraintes réglementaires toujours en hausse

Cependant, une démarche de maîtrise des coûts de fonctionnement qui fait ses preuves

Eléments de contexte - RECETTES :

En termes de fiscalité :

- 2025 incertitudes liées à des prise de décisions gouvernementales fragile et incertaines
- 2023-2024 fluctuation des montants de reversement de la fraction de TVA
- Progression de nos bases de fiscalité
- CVAE incertitude sur la dynamique de progression
- CFE en hausse, ce qui traduit le dynamisme du tissu économique de notre territoire
- FIPC hausse en 2024 de la contribution malgré la baisse annoncée
- Progression du produit de la taxe de séjour malgré le contexte national

L'Office de Tourisme Intercommunal assure sa stabilité et atteint peu à peu son équilibre financier.

Eléments de contexte – DEPENSES :

Malgré un contexte plutôt favorable sur le volet recettes, sur le volet dépenses il y a des hausses auxquelles on ne pourra pas se soustraire.

- Hausse des coûts de traitement des déchets (réactualisation des coûts des marchés, TGAP, mercuriales, carburant...),
- Hausse des salaires (revalorisation du SMIC, GVT, RIFSEEP, prévoyance, hausse des cotisations retraites),
- Nouvelles directives sur les taux d'encadrement en crèche depuis 2024

Concernant les grandes orientations identifiées pour le mandat

- Vélo-route : démarrage de la 1ère tranche décembre 2024 -+ 2^{ème} tranche décembre 2025
- Pôle culture jeunesse : démarrage des travaux juin 2024 – livraison prévue fin 2025
- Pôle de Valorisation des déchets (nouvelle déchetterie permettant de minimiser les impacts des coûts de traitement) : étude d'opportunité en cours
- Réhabilitation de la Décharge à gravats : terminée
- Micro-crèche Rasteau : chantier terminé ouverture février 2025

Le soutien au développement du territoire

Les enjeux :

- Accompagner l'évolution économique du territoire (tourisme, transition écologique, THD...)
- Répondre aux défis socio-démographiques du territoire (habitat, cadre de vie, mobilité...)
- S'inscrire dans les stratégies de Partenariat (Etat Région Département...)

Les actions :

- Le PLH (Diagnostic validé, définition de la stratégie en cours)
- Le soutien à la stratégie de développement économique
 - ° émergence de la filière vélo
 - ° extension des ZA Sablet (finalisée), Mollans s/ Ouvèze (en cours), Vaison la Romaine (à venir)
- Mobilité covoiturage

La solidarité avec les communes

Les enjeux

Redonner une capacité d'agir aux communes

S'appuyer sur les communes pour agir sur le développement du territoire

- Pacte de gouvernance,
- FPIC des communes,
- Fonds de concours pour soutenir les projets des communes à l'investissement,
- Réexamen des Attribution de Compensation
- Temps d'ingénierie pour les projets communaux.

D'autres dépenses attendues en Investissement :

- Renouvellement des équipements des services urbains (bacs, colonnes à verre, bennes OM, composteurs collectifs, véhicules...) et des autres services
- Collecte du verre, transport des DMS, en régie directe par nos services (acquisition de conteneurs, recrutement chauffeur SPL)
- Travaux de bâtiments et de mise en sécurité dans les différentes structures (siège, gendarmerie, crèche les Ecureuils)

D'autres dépenses attendues en Fonctionnement

- GEMAPI, montée en puissance des appels de fonds par le SMOP et la SIAA
- ZA progression des montants de travaux d'entretien non liés à l'aménagement et à la création des ZA (hors budget annexe)
- Renouvellement du fonds de soutien associatif
- Coût de fonctionnement de la nouvelle crèche à Rasteau
- Système de covoiturage

Stratégie budgétaire pour le mandat : (scindée sur 2 périodes)

On arrive à la fin de la première période :

Période 2021 -> 2023 : mise en place politique nouvelle

- Budget 2021 fondateur du nouveau mandat
- Prospective budgétaire sur 3 ans
- Réaliser les projets urgents jugés indispensables
- Pacte de gouvernance

Période 2024 -> 2026 :

- Analyse des résultats
- Nouvelle prospective
- Nouvelles opérations éventuelles

Les principes 2021-2025

1/ Pas de hausse de fiscalité, en soutien au tissu économique

2/ Pas de hausse de la tarification des services sauf réglementation tarifaire du SPANC

2/ Maitriser les dépenses de fonctionnement

3/ Une stratégie qui respecte les 3 piliers

- Investissements structurants
- Solidarité avec les communes
- Développement du territoire

Maitrise des Dépense de fonctionnement

Chapitre 11 – Frais Généraux

- En 2024 poste contenu en dépit de la hausse des coûts de traitement des déchets et de l'énergie
- En 2025 poursuivre la maitrise des dépenses de fonctionnement

Chapitre 12 – Personnel

- En 2024 Evolution de la masse salariale due aux revalorisations et mise en place de la PPA. Hausse relative des effectifs liée à des contraintes réglementaires (crèche) et à la création d'un nouveau service (collecte cartons)
- En 2025 contenir la masse salariale tout en donnant un coup de pouce au pouvoir d'achat des agents (RIFSEEP, prévoyance, recrutement du personnel au fonctionnement de la nouvelle crèche)

Le Budget Annexe de l'OTI présente un excédent cumulé à ce jour de 141 871.29 € grâce en partie au produit de la taxe de séjour collecté sur notre territoire qui démontre un secteur du tourisme fortement présent sur notre territoire et une gestion de la taxe de séjour au plus près des hébergeurs. Il est important de souligner que le budget de l'Office de Tourisme est entièrement autonome et n'est plus subventionné par le budget général.

Le Budget Annexe du SPANC, présente quant à lui un déficit cumulé à ce jour de 17 273.53 €. Celui-ci est en nette diminution, compte tenu de la hausse appliquée en 2024 sur les tarifs de ce service aux usagers. La Communauté de Communes s'est engagée à rétablir sur deux exercices l'équilibre de ce budget qui se doit d'être autonome. Il convient de combler à titre exceptionnel cette année encore ce déficit par une subvention d'équilibre du même montant, à savoir 17 273.53 €.

Monsieur Roger ROSSIN poursuit et présente le PPI – Plan Pluriannuel d'Investissement

Projets programmés pour 2025

Pole Culture Jeunesse – finalisation du site

FPIC – prise en charge par la collectivité de la totalité du montant 2025

Fonds de concours – reconduction du dispositif pour l'année 2025 uniquement, avec prise en compte des projets conduits à compter du 1^{er} janvier 2025.

ZA – poursuites de l'entretien des zones d'activités

BUDGET PRINCIPAL			PPI 2023/2024								
Libellé	MONTANT TTC	MONTANT HT	RBT FCTVA	subventions obtenues				auto financement	2023	2024	2025
				TOTAL	2023	2024	2025				
VELOCROUTE	2 344 800	1 954 000	384 641	1 302 400	195 000	900 000	207 400	657 759	295 000	1 359 000	690 800
AAP Parkings connectés	192 000	160 000	31 496	160 504		160 504		0		192 000	
ETUDES STRATEGIE DECHETS	28 905	28 905	0	47 501	47 501			- 18 596	28 905		
LOGICIEL DES SERVICES (SOFTWARE)	11 575	9 646	1 899	0	0			9 676	11 575		
EQUIPEMENT INFORMATIQUE (HARDWARE) ET TELEPHONE	25 000	20 833	4 101	0	0			20 899	25 000		
SITE INTERNET	40 000	33 333	6 562	0	0			33 438	0	40 000	0
TRES HAUT DEBIT	264 741	264 741	0	0	0			264 741	119 541	72 600	72 600
MICRO CRECHE RASTEAU	820 000	683 333	134 513	522 800	21 600	228 000	273 200	162 687	70 000	650 000	100 000
DECHARGE DU RASTLEIT	95 400	79 500	15 649	103 113	103 113			- 23 362	95 400	0	0
AAP BIO DECHETS COMPOSTAGE	55 768	46 473	9 148	53 712	24 912	14 400	14 400	- 7 092	15 768	20 000	20 000
EQUIPEMENT RECURRENT DES SERVICES hors om	90 000	75 000	14 764	0				75 236	30 000	30 000	30 000
EQUIPEMENTS ORDURES MENAGERES	90 000	75 000	14 764	0				75 236	30 000	30 000	30 000
VEHICULES OM	482 740	402 283	79 189	200 225	97 500	102 725		203 326	235 100	247 640	0
BALAYEUSE	256 532	213 777	42 082	0				214 450	256 532	0	0
REGIE COLLECTE VERRE ET CARTONS	600 080	500 067	98 437	0				501 643	270 080	330 000	0
POLE CULTURE JEUNESSE	7 100 000	5 916 667	1 164 684	4 020 800	1 030 000	2 013 800	977 000	1 914 516	1 100 000	4 000 000	2 000 000
PLH	20 000	20 000	0	0				20 000	20 000	0	0
TRAVAUX BATIMENTS	100 000	83 333	16 404	0				83 596	50 000	25 000	25 000
SECURISATION	10 000	8 333	1 640	0				8 360	10 000	0	0
CENTRE DE LOISIRS	16 800	14 000	2 756	30 292	30 292			- 16 248	16 800	0	0
ZA existantes	75 000	62 500	12 303	0				62 697	25 000	25 000	25 000
FOND DE CONCOURS	674 500	674 500	0	0				674 500	314 500	180 000	180 000
TOTAL	13 393 841	11 326 225	2 035 030	6 441 347	1 549 918	3 419 429	1 472 000	4 917 464	3 019 201	7 201 240	3 173 400
Etalement des dépenses en TTC par année	13 393 841								3 019 201	7 201 240	3 173 400
Etalement des dépenses hors FCTVA par année	11 358 811								2 603 154	6 061 385	2 694 272
Etalement des recettes par année	6 441 347								1 549 918	3 419 429	1 472 000
Part de l'autofinancement par année	4 917 464								1 053 236	2 641 956	1 222 272
Part de l'emprunt par année	2 500 000								2 500 000	0	

BUDGET ANNEXE OTI											
Libellé	MONTANT TTC	MONTANT HT	RBT FCTVA	subventions obtenues				auto financement	2023	2024	2025
				TOTAL	2023	2024	2025				
OTI	78 000	65 000	12 795	0				65 205	40 000	23 000	15 000
CHEMIN DES CHAPELLES	79 000	65 833	12 959	52 381	26 000	26 381	0	13 660	40 000	39 000	0
TOTAL	157 000	130 833	25 754	52 381	26 381		0	78 865	80 000	62 000	15 000
Etalement des dépenses en TTC par année	157 000								80 000	62 000	15 000
Etalement des dépenses hors FCTVA par année	131 246								66 877	51 830	12 539
Etalement des recettes par année	52 381			52 381	26 000	26 381	0		26 000	26 381	0
Part de l'autofinancement par année	78 865								40 877	25 449	12 539

PRIS ACTE

Monsieur ROSSIN donne lecture du compte administratif

4/ Vote des Comptes Administratifs 2024

Il donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		RESULTAT	INVESTISSEMENT		RESULTAT
	DEPENSES	RECETTES		DEPENSES	RECETTES	
BUDGET PRINCIPAL	15 036 993,97 €	15 399 169,16 €	362 175,19 €	3 779 019,53 €	2 517 186,94 €	- 1 261 832,59 €
OFFICE DE TOURISME	762 328,69 €	775 328,29 €	12 999,60 €	89 332,85 €	63 997,53 €	- 25 335,32 €
SPANC	30 719,33 €	48 037,40 €	17 318,07 €	- €	- €	- €
TOTAL	15 830 041,99 €	16 222 534,85 €	392 492,86 €	3 868 352,38 €	2 581 184,47 €	- 1 287 167,91 €
ZA VAISON VENTOUX	3 679 636,69 €	4 019 785,59 €	340 148,90 €	1 596 317,70 €	2 245 312,16 €	648 994,46 €

Il constate pour la comptabilité principale ainsi que pour chacune des comptabilités annexes, la conformité avec les comptes de gestion dressées par le receveur
Il reconnaît la sincérité des restes à réaliser, et le propose au vote de l'assemblée.

UNANIMITE

5/ Vote des Comptes de Gestion 2025

Monsieur ROSSIN , après avoir présenté les budgets primitifs de **l'exercice 2024** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer,

Après avoir fait voter à l'unanimité les comptes administratifs 2024 de la collectivité,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de **l'exercice 2023**, ceux de tous les titres de recettes et ceux de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les comptes de gestion du receveur sont conformes aux comptes administratifs de **l'exercice 2024** de la Communauté de Communes,

Monsieur ROSSIN Propose à l'assemblée de

- Statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024**, y compris celles relatives à la journée complémentaire
- Statuer sur l'exécution des budgets de **l'exercice 2024** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuer sur la comptabilité des valeurs inactives ;

UNANIMITE

Jean-François PERILHOU invite Joël BOUFFIES à présenter les deux points suivants

5/ Bilan Ressources Humaines 2024

Joël Bouffies procède à la présentation du bilan RH 2024 tel que proposé en annexe, et s'engage à ce que ce document soit diffusé à l'ensemble des conseillers et mairies.

Il réitère lors de cette présentation la nécessité de procéder à l'acquisition d'un nouveau logiciel RH

PRIS ACTE

6/ Ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion de la FPT de Vaucluse – CDG 84

Les dispositions de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et du décret n°86-552 du 14 mars 1986, permettent aux collectivités et établissements publics locaux de déléguer à leur Centre de gestion la passation d'un contrat d'assurance groupe ouvert couvrant les obligations statutaires de leurs agents (maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, accident de service...).

Cette démarche permet aux collectivités et établissements publics d'éviter de conduire leur propre consultation d'assurance tout en bénéficiant du poids dans la négociation, que permet un tel groupement et, lors de son exécution, d'une mutualisation des résultats évitant des résiliations ou majorations importantes imposées par l'assureur.

Le contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse (CDG84), qui regroupe aujourd'hui 127 collectivités et établissements publics, a été conclu pour une durée de quatre ans et arrive à échéance le 31 décembre 2025. Le CDG 84 a donc entamé la procédure de renégociation de son contrat selon les règles de la commande publique (procédure concurrentielle avec négociations).

Le contrat que va conclure le CDG84 comprendra une solution de garanties à destination des agents CNRACL et une solution de garanties à destination des agents IRCANTEC.

Les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules.

La consultation portera sur les aspects financiers, l'étendue des garanties, la qualité de la gestion proposée et l'étendue des prestations annexes accordées (statistiques, assistance juridique, programmes de soutien psychologique...).

Les taux de cotisation obtenus seront présentés à la collectivité/établissement avant adhésion définitive au contrat groupe. Toutes les collectivités/établissements, à l'issue de la consultation, garderont la faculté d'adhérer ou non au contrat groupe ainsi mis en place.

Compte-tenu de l'intérêt d'une consultation groupée et d'une consolidation mutualisée des résultats de chaque collectivité/établissement, il est proposé au Conseil

Communautaire de rallier la procédure engagée par le CDG 84 pour renouveler son contrat groupe d'assurance statutaire.

UNANIMITE

16/ Questions diverses